

Information à tous les responsables de groupes du mouvement scout de Suisse

Dommages de tentes dus aux tempêtes lors du camp fédéral 2008 Contura

Une tempête de foehn a endommagé passablement de tentes, certaines même assez fortement. Les camps dans la plaine de la Linth près de Benken, Bitten e Schänis ont été le plus violemment touchés. Une grande partie des groupes avaient assuré leur matériel de camp –donc aussi les tentes-contre des dommages élémentaires et de feu. Lors de l’avis de sinistre, les groupes ont dû apprendre que l’assureur a renoncé de prendre en charge les dommages, parce que la vitesse de 75km/h des vents n’a jamais été atteinte lors de cette tempête, selon de nombreuses stations de mesures de la vitesse du vent présentes au camp. Cette limite est définie par l’ordonnance des dommages élémentaires et est définitive. La vitesse maximale mesurée était de 62km/h. Alors quoi donc? Comme une grande partie des groupes était assurée selon les conditions générales, et qu’en plus, beaucoup d’autres groupes ont signé des contrats locaux avec notre assurance, l’agence générale, responsable pour le mouvement scout de Suisse Bern-Ville, a décidé, par le responsable de sous-camp, de procéder à un relèvement général, afin que les dommages puissent être élucidés et ainsi être sûr que tous les groupes concernées puissent être traités de manière égale.

Voici le résultat: 25 groupes sont assurés par les conditions générales, 14 ont signé des contrats séparés et 14 groupes, qui sont assurés par une autre compagnie, ont annoncé des dommages. Ces groupes estiment leurs dommages à environ un quart de million.

Nous savons que l’achat de nouvelles tentes est très lourd pour le budget d’un groupe, et pour marquer un point en tant que sponsor, nous avons décidé de prendre bénévolement en charge une grande partie des dommages, même si selon les conditions générales, nous n’en sommes en aucun cas obligés. Avant déductions des franchises du contrat, la Mobiliaire met bénévolement à disposition une somme de 100’000 francs. Celle-ci a été distribuée aux groupes assurées en pourcentage, selon le contrat qu’elles ont signés. Pour simplifier le tout pour les groupes, nous avons renoncé même à exiger de quittances de chacun. La plupart des dédommagements seront versés avant le 31 janvier 2009.

Nous profitons de cet évènement pour mieux informer les responsables. Une feuille d’aide-mémoire sera distribuée désormais lors des cours de formation de responsables de camp, qui devrait aider à éviter ce genre de dommages. Heureusement qu’il n’y a eu que des dommages matériels et non de personnes!

De plus, nous demandons aux groupes de vérifier leur couverture d’assurance. Une adhésion à l’assurance de matériel de camp est une variante économique pour les groupes, avec une couverture large. De plus, les sommes assurées doivent être vérifiées pour l’état actuel, et seulement avec une somme d’assurance correspondante aux valeurs, il y aura un dédommagement total.

Nous nous réjouissons de votre prise de contact.

La Mobiliaire
Agence générale Bern-Ville

Andres Krummen v/o Zebu
andres.krummen@mobi.ch
Tel 031 320 23 30

On va trouver les documents sous ressources/downloads/association/administration

- feuille aide-mémoire de l’assurance de matériel de camp
- formulaire d’inscription pour l’assurance de matériel de camp